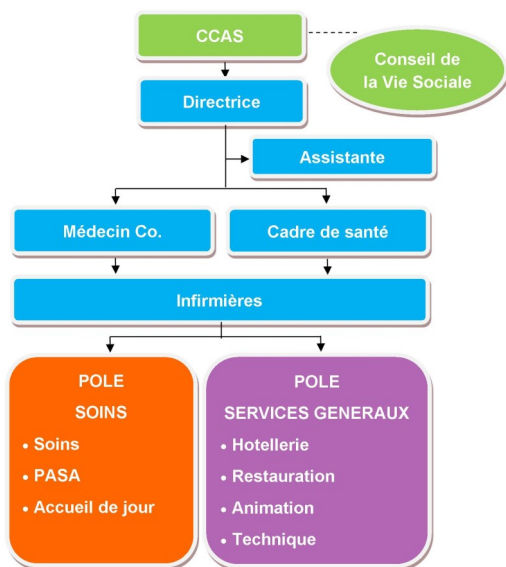


L'organisation des services :

La Résidence La Cap'Line est gérée par le CCAS du Perrier qui définit les grandes orientations de l'Établissement : budgets, travaux, emprunts...



Durée du séjour :

L'admission en hébergement temporaire donne lieu à la signature d'un contrat de séjour conclu pour une durée **déterminée**.

A ce titre le plafond de fréquentation pour un accueilli est de 90 jours sur une période 12 mois consécutifs, en continu ou en discontinu, sauf situation d'exception où le besoin est démontré.

Dans cette éventualité, l'Établissement peut demander un renouvellement à titre dérogatoire et sur critères médicaux, auprès du Médecin du Conseil Départemental de la Vendée.

Accéder à la Cap'Line



Situation :

La Résidence La Cap'Line est située dans le bourg du Perrier. Elle bénéficie de la proximité de nombreux commerces accessibles à pied (poste, épicerie, coiffeur, pharmacie, boulangerie...).

L'accueil est ouvert du

Lundi au vendredi

**9h à 12h30
14h à 17h30**

**EHPAD La Cap'Line
17 bis, Place de la Mairie
85300 LE PERRIER**

**Tél : 02 51 93 83 94
Fax : 02 51 93 83 95**

**accueil@residence-capline.com
Site : www.residence-capline.com**

Le Perrier



L'hébergement temporaire



La Résidence médicalisée implantée au sein du Pôle Service Séniors, accueille et accompagne des personnes âgées en situation de dépendance dont le maintien à domicile s'avère être difficile.

Depuis 2010, la Résidence La Cap'Line dispose, par arrêté, d'une place d'hébergement temporaire.

L'empreinte de l'EHPAD sur le canton, sa volonté d'offrir des prestations diversifiées ainsi que le partenariat engagé avec les acteurs du maintien à domicile, amène dès 2018, la structure à faire évoluer ce dispositif pour proposer 6 places d'hébergement temporaire dès 2019.

Les prestations hôtelières

Les espaces privés :

Dès son admission, le résident occupe un studio situé en rez-de-chaussée. Celui-ci est équipé d'un cabinet de toilette avec douche et WC, d'un placard et d'une terrasse. Il est doté d'un système d'appel malade et d'une prise téléphonique.

L'espace privatif est équipé en mobilier par la Résidence. Toutefois, le Résident est invité à aménager son studio avec quelques effets personnels.

Les espaces collectifs :

L'Etablissement dispose de différents locaux collectifs propices aux rencontres, échanges et conversations : salons de télévision et de détente.

Les espaces verts extérieurs permettent d'agréables promenades.



La restauration :

L'élaboration des repas est faite sur place par les cuisinières de l'Etablissement. La structure dispose de différents lieux de restauration permettant aux résidents de bénéficier, selon le degré d'autonomie, d'un accompagnement adapté au moment du repas.



Nos autres prestations

L'animation :

Des activités culturelles, manuelles et intellectuelles sont proposées aux résidents qui le souhaitent, selon un programme hebdomadaire réalisé par l'animatrice.

Divers évènements sont également organisés : spectacles, sorties, rencontres intergénérationnelles...

Les familles ainsi que les personnes bénévoles sont invitées à participer à ces manifestations.

Le culte :

Une assemblée de la parole animée par des bénévoles de la paroisse a lieu chaque jeudi matin.

Le linge :

L'Etablissement fournit l'essentiel du linge plat. La lingère prend en charge le marquage du linge personnel du résident avant de procéder à l'entretien quotidien.

Les services extérieurs :

Si les Résidents le désirent un service de coiffure et de pédicurie est proposé dans l'enceinte de l'Etablissement.

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés :

Le PASA est un lieu de vie au sein duquel sont organisées et proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques aux résidents de l'EHPAD présentant des troubles du comportement modérés.

L'admission au PASA est prononcée par le médecin coordonnateur après étude par ses soins des critères d'admissibilité.

Les objectifs de l'hébergement temporaire

L'hébergement temporaire intervient principalement en soutien du domicile pour :

- Soutenir la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles en répondant à un besoin de répit de l'aidant ou ponctuel de la personne âgée.
- Constituer une étape dans le parcours de la personne âgée dans le cadre de situation de transition (retour d'hospitalisation par exemple).
- Répondre à une situation d'urgence de façon ponctuelle (hospitalisation ou décès de l'aidant).

L'hébergement temporaire ne vise à répondre ni à une urgence médicale, ni à une attente d'entrée en EHPAD.

Les modalités d'admission

Compte tenu des équipements matériels et humains dont dispose l'EHPAD, celui-ci accueille prioritairement des personnes en situation de dépendance. L'admission est proposée par la Directrice après consultation de la commission d'admission, sur production d'un dossier d'admission Via Trajectoire, pouvant être fait par tous les acteurs du parcours de vie et de santé, comprenant un volet administratif et un volet médical.



Accéder au site Via Trajectoire directement sur le web :

<https://trajectoire.sante-ra.fr>